



# AGENT DE PRÉVENTION EN CIS



## AVIS DE VACANCE

Le service départemental d'incendie et de Secours des Côtes d'Armor recherche parmi ses SPP

Date limite de dépôt des candidatures  
> 7 avril 2024



Le service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor recherche **2 AGENTS SPP** affectés en centre de secours pour suivre une formation en prévention (PRV1) pour tenir des fonctions d'agent de prévention.

### Profil :

> Les postes sont ouverts aux officiers, adjudants-chefs et adjudants et sapeurs-pompiers professionnels, chef d'agrès tout engin désireux de s'investir comme agent de prévention.

### Temps de travail :

L'exercice de la mission se fera en CIS sur le temps de travail en service

### Mission :

> L'agent sera formé au PRV1 afin d'exercer des missions de soutien au service prévention sur les établissements non assujettis à visite périodique.  
> Possibilité d'évolution vers le PRV2 pour rejoindre à temps plein, en SHR, le groupement prévention et analyse des risques

### Engagement à servir :

> La formation au PRV1 est subordonnée à un engagement à servir de 3 à 5 ans  
> **Formation : dates à définir**

### Qualités professionnelles attendues :

- > Sens des responsabilités
- > Esprit d'analyse
- > Appétence aux textes réglementaires
- > Qualités rédactionnelles
- > Aisance relationnelle
- > Aptitude à s'intégrer dans un groupe multi fonctionnel en tenant son rôle de représentation du Sdis

### Description de l'environnement :

La force de travail en prévention réside dans l'apport de :

- Connaissances dans le domaine de la réglementation incendie des bâtiments
- Connaissance secteur des bâtiments et projets
- Relation avec les Corps de métiers et les élus
- Vision sociétale sous un prisme nouveau élargi

## CANDIDATURE

Les candidatures doivent être formulées au plus tard le

2 avril 2024 sur le logiciel EMMIE. Lettre de motivation + CV- "Actualités EMMIE"

Pour plus d'informations, contactez : le chef de service Lieutenant Patrick GUEGAN  
patrick.guegan@sdis22.fr